

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

L'ordre du jour du Corps-Législatif portait jeudi comité secret pour la discussion sommaire du projet de loi relatif à un appel de 100,000 hommes, sur la classe de 1866, pour le recrutement des armées de terre et de mer.

Il y a eu ensuite réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission chargée d'examiner ce projet de loi, et la nomination de six commissions chargées de l'examen de six projets de loi d'intérêt local.

La commission du budget est définitivement reconstituée. Dans le 5<sup>e</sup> bureau, M. de Dalmas a été appelé à remplacer M. Louvet, et dans le 7<sup>e</sup>, M. Guillaumin succède à M. Seneca.

La commission relative aux courtiers de marchandises s'est réunie jeudi et a dû entendre les délégués des courtiers.

La commission de l'Adresse s'est réunie hier vendredi, à deux heures.

La discussion sur les finances continue au Parlement italien. Il a aussi été question dans cette assemblée de la dépêche envoyée par le général la Marmora au ministre d'Espagne. M. Minghetti a dit que l'Italie devait exécuter loyalement la convention de septembre, et, relativement à la composition de l'armée pontificale, l'orateur a exprimé la pensée que le gouvernement italien doit demander à être rassuré contre toute idée d'intervention à Rome.

Il est du devoir du ministère de n'accepter ni une politique de recueillement, ni une poli-

tique de désarmement, et il doit demander à la France que la présence des volontaires français à Rome n'implique aucune solidarité de la France avec eux.

Après une proposition de M. Lucca relative aux finances, la séance continue.

Le *Journal de Bruxelles* publie une importante dépêche du cardinal Antonelli, exposant l'opinion du Saint-Siège sur l'exécution de la convention de septembre et sur la position faite au gouvernement pontifical politiquement, financièrement et militairement. Nous reproduirons demain cette dépêche.

Le gouvernement portugais vient de donner l'ordre au général Prim de quitter le Portugal. Cette mesure a soulevé d'énergiques protestations de la part de la Chambre. Plusieurs membres du Parlement ont même proposé d'accueillir cette décision par un vote de blâme; mais cette proposition a été repoussée, non sans donner lieu cependant à de vifs débats.

On assure que Prim se rendra à Gibraltar.

L'*Indépendance belge* a reçu de Berlin le télégramme suivant :

Dans une réunion du parti progressiste, il a été décidé provisoirement, par 49 voix contre 47, d'inviter le gouvernement à retirer la lettre de M. de Bismarck. En cas de refus, la Chambre cesserait de discuter les projets présentés par le gouvernement. Le centre gauche rejettera probablement la proposition, qui sera encore modifiée par les progressistes. Ceux-ci doivent nommer une commission *ad hoc*.

Une dépêche télégraphique de Bucharest, en date d'hier, annonce que le prince Couza a abdicqué à la suite d'un mouvement populaire. Le sang n'a pas coulé et l'ordre matériel n'a pas été troublé.

Une lieutenance gouvernementale a été constituée.

Nous lisons dans la *Patrie* :

On sait que M. le baron Saillard est parti, au commencement du mois, chargé d'une mission extraordinaire près le gouvernement de l'empereur Maximilien.

Le but de cette mission était, dit-on, de régler les mesures nécessaires pour le prochain rapatriement de nos troupes.

Nous croyons savoir que des nouvelles arrivées tout récemment du Mexique, par la voie de la Havane, laissent pleinement espérer le succès de la mission de M. Saillard.

D'après une proposition dont l'empereur Maximilien aurait lui-même pris l'initiative, on regardait comme possible de faire rentrer en France, vers la fin du mois de mai prochain, un effectif de 4 à 5,000 hommes.

On lit dans le *Moniteur* :

C'est le 7 février, par le navire *Palestine*, que sont arrivées à New-York les premières informations sur le discours de l'Empereur. L'impression a été très-favorable, et les journaux des États-Unis, dont le langage était devenu déjà depuis quelque temps très-pacifique, réclament du gouvernement un désarmement plus complet.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

L'*Agence Havas* avait singulièrement écourté et transformé la dépêche du gouvernement espagnol en réponse à celle du général La Marmora. La vérité est que ce document est de tout point une déclaration pleine de fierté et de dignité. M. Bermudez de Castro y décline purement et simplement la compétence du cabinet italien. Si nous nous sommes tant préoccupés du Pape, semble-t-il dire, nous ne nous étions pas interdit ce droit. Si nos démarches auprès du gouvernement français sont aussi blâmables que vous le dites, comment le gouvernement français n'en a-t-il témoigné ni mécontentement ni surprise? Enfin, nous n'avons rien fait ni publié où nous ne fussions parfaitement d'accord avec l'une des parties contractantes de la convention du 15 septembre : pouvions-nous suivre un meilleur guide, et ne devez-vous vous en prendre qu'à nous seuls, si nous nous sommes écartés de la ligne droite?

Il est sûr que M. le général La Marmora n'aura pas la sagesse de garder le silence et qu'il répondra mal à la dépêche espagnole. Il a donné un mauvais exemple, que M. Bermudez de Castro s'est empressé de suivre, et il a bien fait : la dépêche italienne avait paru dans les journaux de Florence avant d'être arrivée à Madrid; la dépêche espagnole a été insérée dans la *Gazette de Madrid*, et figure aujourd'hui au *Moniteur* français, avant d'avoir été lue par les ministres italiens : *par pari referatur*. Mais, à cause même de cette publicité retentissante, l'amour-propre se va mettre de la partie et chacun voudra en avoir le dernier

## FABLETTON.

8

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Succombant à sa peine, la pauvre enfant se jeta sur son lit et fondit en sanglots. Le soir elle prétextait un violent mal de tête, demeura enfermée, et ne revit son père que le lendemain à l'heure du dîner. Heureusement celui-ci, toujours absorbé par ses affaires, ne remarqua pas le ravage que la douleur avait fait sur le charmant visage de sa fille, et se contenta des raisons qu'elle voulut bien lui donner pour expliquer sa disparition de la veille.

« George s'est fait justice, dit ensuite le chevalier; il a décampé hier sans souffler mot, au moment où tu étais sortie pour chercher la lunette. Voilà une marque d'urbanité qui confirme parfaitement ce que m'apprend la lettre de M. de Souches. D'ailleurs, le garçon ne vaut pas un quart-d'heure de regret. M. Mallard m'a appris sur son compte plusieurs petites aventures qui se seraient passées autrefois dans le voisinage, et qui ne sont guère à son honneur. »

En entendant le nom de George, Louise fut sur le point de laisser son chagrin éclater de nouveau; cependant elle parvint à se dominer, et les dernières paroles de M. de la Blairie lui rendirent un peu de courage.

— Oh! s'écria-t-elle, s'il n'y avait que M. Mallard à témoigner contre quelqu'un, je m'en soucierais fort peu.

— Et pourquoi cela, chère enfant?

— Parce que M. Mallard cherche à discréditer tout le monde dans votre esprit.

— Certes, tu es bien injuste: M. Mallard avait eu la discrétion de me taire ces historiettes jusqu'à présent, et encore, il ne me les donne aujourd'hui que pour des dit-on, fort probables à la vérité, mais non absolument certains.

— Vous croyez à la discrétion de M. Mallard, mon bon père, et vous le louez de ses perfides réserves! Moi, je pense qu'il a tout simplement saisi l'occasion d'accabler un absent contre lequel il vous voyait mal disposé.

— C'est précisément ce qui te trompe. Mallard n'a pas cherché à accabler George, et m'en a dit au contraire un certain bien.

— Oui, un peu de bien pour faire passer beau-

coup de mal.

— Mais, nullement, chère enfant, Mallard ne fait pas ces calculs; s'il m'a raconté les fredaines du jeune homme, c'était en toute charité, pour m'avertir et me faire connaître qui je reçois.

— Eh bien! mon père, quant à moi, je n'en crois pas un mot.

— Allons, ma pauvre enfant, on ne saurait porter plus loin la prévention; ton attachement pour George t'aveugle.

— Moi! je n'ai aucun attachement pour George.

— Comment! tu le défendais si bien hier.

— Mon Dieu, l'ai-je tant défendu?

— Avec acharnement, c'est le mot.

— Avant de savoir vos motifs, peut-être; après, je n'ai rien dit.

— A la bonne heure, et, puisque nous sommes d'accord, voici quelle sera ma ligne de conduite: George a manqué d'une façon grossière aux égards qu'il me devait, j'entends le lui faire sentir. Toutefois, réflexion faite, je ne veux pas rompre avec lui ouvertement: s'il s'éloigne de nous le premier, fort bien, je ne courrai pas après lui; si, au contraire, il veut revenir au Breil, je ne lui en fermerai pas les portes: le public jugera entre nous, on verra

de quel côté sont les services rendus et les bons procédés.

— Cependant, mon père, pourquoi le voir, puisqu'il ne nous aime pas?

— En vérité, Louise, on ne saurait te contenter. Tantôt tu absous les gens sans savoir de quoi il s'agit, tantôt tu les condamnes irrévocablement.

— Mais, mon père...

— Mais, ma fille, si tu ne veux plus voir George, au moins devrais-tu croire Mallard.

— Non, non, je ne crois pas M. Mallard.

— Et pourquoi cela, enfin?

— Parce qu'il attaque les gens par derrière et, avec toute sa bonhomie, se trompe, ou plutôt trompe toujours.

— Bah! bah! il se trompe si peu sur le compte de George, qu'il a su, du premier coup, démêler ses intentions.

Louise fit un signe d'incrédulité.

— Oui certainement, reprit le chevalier, M. du Tréhoux, m'a-t-il dit, veut quitter ce pays où il se trouve trop déchu; il se fixera ailleurs; vous verrez, je parierais qu'il a un établissement en vue.

— Mais mon père, si vous avez montré à M. Mallard la lettre de M. de Souches?



mot. Il faut donc attendre une nouvelle dépêche de Florence. Ce sera une nouvelle maladresse, nous en avons d'avance la certitude. Déjà, dans la précédente, le général La Marmora a semblé dire que s'intéresser au Pape, c'était chercher noise à l'Italie. Cette fois, la passion et la vanité aidant, il va lui échapper des aveux sans artifice et confesser tout crûment que la convention du 15 septembre et la chute du pouvoir temporel ne font qu'une seule et même chose dans les espérances de l'Italie. Les indiscretions du *Livre rouge* espagnol nous auront rendu ainsi le plus grand service que l'on doive attendre de la publicité : elles auront fait tomber les masques.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## Nouvelles Diverses.

Par décret en date du 21 février, M. Pietri, préfet du Nord, est nommé préfet de police, en remplacement de M. Boittelle, élevé à la dignité de sénateur.

— Par décret, M. Mouzard-Sencier, préfet de la Loire, a été nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. Pietri, appelé à la préfecture de police.

— Nous empruntons à la *Patrie* la nouvelle suivante :

Nous avons annoncé que les zouaves condamnés à mort par le conseil de guerre de Mexico s'étaient pourvus en révision.

Nous apprenons que le conseil de révision a rejeté leur pourvoi.

L'arrêt prononcé contre eux étant devenu définitif, une demande en grâce a été adressée à Paris en leur faveur.

On nous assure que l'Empereur vient d'accueillir favorablement cette demande et de commuer la peine de mort en celle de dix ans de travaux forcés, que les condamnés subiront en Algérie.

Les autres zouaves contre lesquels des peines inférieures ont été prononcées, sont également l'objet de la faveur impériale.

Les zouaves acquittés et ceux qui font partie du même corps ont obtenu, dit-on, d'être placés sous les ordres du général Janingros, qui exécute en ce moment une campagne contre les dissidents refoulés dans la partie septentrionale du Nouveau-Léon et du Tamaulipas.

— On lit dans *l'Événement* :

Il me tombe sous la main une feuille spéciale qui porte un singulier titre : *Journal des Chiffons, de l'Effilochage et de la Papeterie*. Je ne suis ni chiffonnier, ni effilocheur, ni papetier ; mais j'ai la manie de tout lire. A ce jeu je perds souvent mon temps. Cependant il m'arrive aussi de faire des découvertes qui me dédommagent un peu, mais dont je ne voudrais pas exagérer l'importance.

Cette fois je trouve dans le numéro (le 94<sup>e</sup>,

s'il vous plaît !) dudit journal, des détails, qui ont leur valeur, sur la fabrication des gants, et je le résume :

Au dire d'un ancien proverbe, il fallait pour qu'un gant fût parfait, que trois nations eussent apporté leur contingent de main-d'œuvre :

L'Espagne, la préparation de la peau ;

La France, la coupe ;

Et l'Angleterre, la couture.

Aujourd'hui, les produits exclusivement français ont une supériorité reconnue de toutes les nations, y compris l'Espagne et — même l'Angleterre.

C'est depuis la révolution que s'est beaucoup répandu l'usage des gants de peau. Cette industrie a fait chez nous d'immenses progrès depuis vingt-cinq ans, surtout dans la mégisserie.

Annonay, Paris, Grenoble, Romans et Chaumont préparent spécialement les peaux de chevreux et d'agneaux pour les gants glacés ; Milhau — ni Polydore, ni Mandochée, ni Alphonse, rien du bazar Frascati ! — fournit des quantités considérables de peaux chamoisées pour la confection des gants d'agneau et de castor.

La coupe à l'emporte-pièce et le système de mesures inventés en 1855, par un fabricant célèbre, ont donné à la ganterie une précision mathématique, et la couture a beaucoup gagné sous le rapport de l'élégance et de la solidité, grâce au secours d'une petite mécanique en forme d'étau qui rend le travail plus régulier, et aussi par l'emploi de soies plus fortes, et enfin par l'usage plus général du point de piqure.

« La couture se fait dans le rayon des principaux centres où se fabriquent les gants. Les industriels de Paris emploient des ouvrières des environs de Vendôme, de Mortagne, de Verneuil, de Mitry, de Tremblay, et de quelques autres communes des départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

« C'est Paris qui fabrique les plus belles qualités de gants ; le gant de Suède, qui se prépare avec le rebut des peaux mégissées retournées, c'est-à-dire la fleur en dedans, se confectionne partout où l'on fabrique des gants glacés. Paris et Grenoble sont les deux seuls marchés pour la vente ; les fabricants des autres villes ont à Paris des dépôts et des représentants. »

Et pour finir par des chiffres :

« L'exportation des gants, qui n'atteignait encore que 5 millions 516,600 fr. en 1827, s'est élevée en 1849 à 25,000,000 de francs, et en 1853 à 30,998,000 fr. Depuis, l'exportation s'est accrue dans des proportions considérables. »

— Le *Sport* nous apprend que le spiritisme a fait son entrée sur le turf, et voici comme :

Pour assurer quelques chances de paris,

des curieux se seraient adressés, si l'histoire est exacte, à une personne distinguée par son habileté dans son art de spirite, et souvent secondée par une jeune et belle personne, sa fille, dont l'aptitude supplée la sienne. Sa réputation est assise sur de nombreux succès. Elles ont déjà procuré, assure-t-on, de gros gains à plus d'un joueur : 30,000 fr. à l'un, 50,000 à l'autre, et même 80,000 à un troisième. Les sportsmen consultent tour à tour la mère et la fille. Quels seront les chevaux qui arriveront premiers dans telle course ? Voilà la question posée. La spirite alors se recueille et commence, en pareil cas, par évoquer le prophète Mahomet.

Les évocations, on le sait, se font, selon le sujet, aux personnages les plus compétents. Nous avons vu des évocations à saint Paul, à Socrate, à Abraham, à Moïse, à Pythagore, à Confucius, à Napoléon, à César, à Alexandre, à Talleyrand, à Brilat-Savarin, à David, à Praxitèle, à saint Antoine, à Voltaire, à Rousseau, bref à tous les morts illustres, même à des morts très-contemporains, des morts à peine morts. Jamais, en gens comme il faut, ils ne se refusent à répondre aux évocations de la spirite.

Si ces réponses se ressemblent souvent, malgré la différence du caractère des évoqués, peu importe ; ils répondent, c'est l'essentiel. Le choix de Mahomet, comme on le voit ici, ne manque ni d'à-propos, ni de convenance. La spirite, à une de ses dernières séances, a très-pertinemment expliqué ce choix. « J'appelle le fondateur de l'islamisme, a-t-elle dit, parce qu'il est également le créateur des belles races chevalines arabes, souches et origines des nôtres. »

« Si Mahomet n'arrivait pas à ma voix, continua-t-elle, j'invoquerais Hiéron, le roi sportman amoureux des chevaux, selon l'expression de Pindare, et vainqueur aux jeux Olympiques. Il s'est souvent montré bon prince envers nous ; enfin, ce n'est pas sans succès non plus qu'il m'est arrivé d'interroger George IV en matière de paris. Prince de Galles, il s'entendait à merveille dans l'art de réaliser de gros bénéfices sur le turf, et quand un parieur éprouvé par la mauvaise chance le consulte par nous, il consent volontiers à l'aider de ses conseils bien connus. »

Cependant l'autre jour la spirite, autour de laquelle se pressaient plusieurs groupes de curieux, se contenta de se mettre en rapport avec Mahomet. La première partie de la séance marcha on ne peut mieux. Mahomet parlait à la spirite et lui dictait ses réponses, entendues par elle seulement, puis elle se hâta de les écrire au crayon et de les transmettre aux curieux tout en s'agitant sur son trépied comme la pythionisse antique. Tout à coup la galerie laisse voir quelques signes d'incrédulité, et la spirite aussitôt de s'arrêter : « Messieurs, dit-elle, je me sens fatiguée, épuisée :

Mahomet se tait, permettez-moi de m'arrêter et de céder la place à ma fille, qui fera le reste. »

Elle se fit remplacer en effet, et la séance reprit pour tout le monde l'intérêt qu'elle avait momentanément perdu. Mahomet, plus accessible, parla beaucoup et nettement, si bien que plus d'un turfiste habitué des salons de courses est, à l'heure qu'il est, en possession de quelques heureux noms de chevaux engagés dans les plus beaux prix des courses de printemps. Initiation qui déjà a eu son effet sur les proportions auxquelles ces chevaux commencent à être demandés.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCERT DU 18 FÉVRIER

Dans mon compte-rendu de la matinée musicale du 4, je m'adressais aux absents. J'avais espéré piquer leur curiosité, et, tout en leur donnant des regrets pour ce qu'ils avaient perdu, leur inspirer le désir bien naturel de chercher dans le dernier concert un dédommagement qui leur était offert avec usure. Hélas ! c'est une fatale idée que j'ai eue, et je m'en repends bien sincèrement, car c'est encore à eux qu'il faut m'adresser aujourd'hui. Heureusement, si peu nombreuse qu'ait été la dernière réunion, elle l'était encore assez pour constater le talent des artistes, et pour propager dans la ville le bruit de leurs succès. Il pleuvait, j'en conviens ; c'était, m'a-t-on dit, le jour de beaucoup de réunions de famille ; voilà bien quelques raisons, mais le concert était affiché, et son programme connu devait du premier coup triompher de la plupart des empêchements. Si vous ne l'avez pas lu, chers absents, revoyons-le ensemble : ce sera votre punition, et j'ajouterai encore à vos regrets en vous disant qu'il a été non-seulement suivi, mais dépassé.

C'était d'abord M<sup>lle</sup> Bonnefoy chantant 4 morceaux, M. Dunckler jouant 2 solos et 3 morceaux d'ensemble ; c'était enfin M. Bouleau-Neldy se multipliant comme accompagnateur, comme exécutant, comme compositeur.

N'y avait-il pas là de quoi tenter les plus difficiles ? Trois artistes de cette valeur réunissant leurs efforts pour vous donner une soirée charmante et vraiment musicale.

M. Dunckler, il est vrai, ne s'était pas encore fait entendre à Saumur ; mais il s'y présentait avec son titre de *soliste du roi de Hollande*, et précédé de la réputation qu'il s'est promptement faite à Angers. Eh bien ! malgré les espérances que ces garanties sérieuses devaient faire concevoir, M. Dunckler les a dépassées ! Que M<sup>lle</sup> Bonnefoy veuille bien me le pardonner ; je devrais lui donner, avant tout, la part d'éloges qu'elle mérite si justement,

— Il n'en avait pas vu une ligne.

— Et vous ne lui avez rien dit qui pût le mettre sur la voie ?

— Non, encore une fois.

— Alors, je n'y comprends rien.

— Ah ! cela l'étonne. Mallard a le nez fin et sent son gibier de loin.

— Oui, certes, finesse ou malice, malheur au pauvre gibier !

— Allons, Louise, ma chère fille, tu me feras perdre patience, à la fin ; tu apportes en cette affaire tant de vivacité contre George, et, ce qui est inconciliable, tant d'animosité contre Mallard, que je ne sais plus comment te faire entendre raison. Lorsque tu seras un peu calmée, nous pourrons reprendre notre entretien ; mais, en attendant, trêve de discussion.

Le chevalier se leva, et retourna à ses travaux ordinaires. Louise descendit dans le jardin.

Elle était au comble de l'étonnement. Comment Mallard avait-il pu deviner les projets de George ? qui les lui avait révélés ? par quel instinct merveilleux les avait-il seulement pressentis ? Louise se rappelait, jusqu'au dernier mot, la conversation qui avait eu lieu la veille entre George et Mallard ; celui-

ci n'avait pu en tirer aucun indice certain. « N'est-il pas étrange, pensa-t-elle, que M. Mallard ait fait subir à George une sorte d'interrogatoire ? On eût dit qu'il cherchait à lui arracher un secret. George n'a pas voulu dire s'il demeurerait à la tour où s'il la quitterait ; il a parlé de son attachement à l'état militaire, mais quel motif aurait-il de rester au service ? Nous sommes en pleine paix, son avancement dans l'armée sera lent ; a-t-il donc des raisons cachées, ainsi que l'insinuait M. Mallard ? Et puis cette seigneurie de Miré est donc bien belle ! Enfin quels sont ces droits dont je n'ai jamais entendu parler ? Mon Dieu ! je m'y perds. Et cependant George n'était pas un trompeur autrefois. Nous nous aimions tant ! N'est-ce pas lui qui m'avait fait promettre de ne jamais l'oublier ? Oui, j'en suis sûre, il m'aimait alors ! et hier encore il avait l'air si désespéré ; son regard m'a percé l'âme. Ah ! si mon père était la victime de quelque fourberie !... » A cette pensée le cœur de la jeune fille bondissait de joie. Mais bientôt elle songeait de nouveau à la lettre ; pouvait-on supposer que M. de Sourches eût voulu jouer M. de la Blairie ? ou que celui-ci se fût mépris sur le sens de la lettre ?

Convaincue par ces dernières réflexions qu'elle

s'était flattée d'un vain espoir, la pauvre Louise retombait sous le poids de sa douleur. Cependant, parfois son esprit se cramponnait à de nouvelles conjectures ; elle bâtissait encore des suppositions, rapprochait certaines circonstances, et se reprenait à espérer.

De son côté, depuis le moment où Louise lui avait signifié son congé en termes si formels, George avait vécu d'une vie hébétée. Promenant son morne désespoir sur les bords de la Sèvre, il recherchait les endroits où, sept ans avant, sa rude et insouciant jeunesse trouvait tant de naïfs plaisirs.

« Pourquoi, disait-il, ai-je été arraché à mes habitudes sauvages ? pourquoi n'ai-je pas refusé d'entrer dans cette maison d'où je devais un jour être chassé par la voix de celle qui m'a dit ici même : « George, venez au Breil, je vous aimerai toujours ! »

« J'ai été au Breil, et cependant elle ne m'aime plus ! »

VI.

Quelques jours s'étaient écoulés, lorsqu'un incendie ayant éclaté dans une des fermes du Breil, M. de la Blairie fut obligé de se rendre sur les lieux pour diriger les travaux, et d'y passer une journée entière. Louise demeura au logis.

Jusqu'à ce moment, la présence de son père, en l'obligeant à faire des efforts continuels pour se contenir, l'occupait, lui causait une distraction et une sorte de soulagement indirect ; mais lorsqu'elle se trouva seule en face des désolations de son âme, cet isolement lui parut affreux : elle voulut y échapper.

Nulle promenade ne pouvait la charmer. Cependant un attrait mystérieux l'attirait du côté de la Sèvre : c'était là qu'elle avait goûté, aussi elle, ces joies de l'enfance, semblables aux matinées du printemps, si pures, si riantes, si pleines d'avenir. Elle prit un livre, et s'achemina à travers la prairie.

A six cents pas du Breil, la Sèvre coule lentement entre deux rangées d'arbres. D'un côté, elle sort d'un ravin profond semé de rochers ; de l'autre, elle s'élance dans un nouveau rapide. A chacune de ces extrémités, on a utilisé la chute de la rivière en élevant une chaussée et un moulin. Entre les deux moulins, distants l'un de l'autre de quelques portées de fusil, la rivière, contenue par les chaussées, est large, profonde, le courant se fait à peine sentir.

Autrefois George, seul maître de pêche en sa qualité de seigneur de Miré, et jaloux de ses droits, ne permettait à aucun riverain de naviguer sur la ri-



mais j'ai déjà été assez heureux pour vous parler de son talent, et j'y reviendrai tout-à-l'heure avec empressement, après avoir payé ma dette à M. Dunckler.

J'ai souvent entendu *Batta*, *Franchomme*, *Rignault*, *Nathan*, *Casella*, c'est-à-dire les maîtres du violoncelle; je me rappelle encore le parti que ces élus de l'art tirent de ce noble instrument, et j'avais toujours cru que leur souvenir nuirait désormais aux artistes que j'entendrais après eux, et cependant, dès le premier morceau qu'a exécuté M. Dunckler, je n'ai pas hésité à le placer au milieu d'eux dans ma pensée. Comme eux, c'est un maître, avec une originalité bien tranchée. Moins fougueux, moins énergique peut-être que certains de ses devanciers, M. Dunckler charme plus que d'autres. Son jeu est d'une suavité et d'une pureté ravissante; il dissimule les difficultés les plus ardues sous une étonnante facilité et les exécute avec une franchise et une justesse magistrales. Un de mes voisins, fort compétent en pareille matière, étonné autant que ravi de tant de poésie unie à tant d'habileté, me disait très-pittoresquement: « Il n'y a pas même un cheveu qui l'accroche. » Ce mot en dit plus que bien des lignes sur le talent de M. Dunckler, et je n'y saurais rien ajouter; aussi me garderai-je bien de chercher à signaler quelques passages de ses morceaux; il faudrait me les rappeler d'un bout à l'autre. C'est tout qu'on doit admirer; mais c'est surtout la *Berceuse*, une des plus poétiques rêveries que j'aie entendues.

Comme aux deux premiers concerts, M<sup>lle</sup> Bonnefoy a été charmante. Après l'avoir déjà dit, j'aime à le répéter encore: cette artiste distinguée réunit de rares et précieuses qualités. Aux grâces du physique, elle joint celles d'une organisation native et d'un talent acquis; à la richesse d'une voix puissante, étendue et sympathique, elle ajoute le charme de l'esprit et du bon ton. Elle a dit très-finement sa bluette de *Fidèle*; elle a chanté avec un style élevé ses deux morceaux des *Noces* et a mis beaucoup de *brio* dans le *Salut à la France*. M<sup>lle</sup> Bonnefoy, engagée comme première chanteuse au théâtre de Nantes, en fera, j'en suis sûr, la fortune; mais je ne voudrais pas la voir s'arrêter là. Qu'elle augmente par de nouvelles études les trésors qu'elle possède déjà — ne faut-il pas étudier toujours? — et sa place est certainement marquée sur l'une des scènes de Paris, où tout talent vrai reçoit sa consécration.

Le *Stabat* de M. Bouleau-Nelly a été couronné au concours de Bordeaux. Edité depuis, il a pris place dans toutes les bibliothèques sérieuses, et beaucoup d'entre nous en possèdent un exemplaire; mais c'était le supplice de Tantale: nous avions entre les mains des richesses que nous ne pouvions admirer; car, pour la plupart, une partition est lettre close, et il lui faut l'interprétation pour se révéler.

Cette interprétation, partielle, il est vrai, nous a été donnée dimanche, et nous savons à présent par nous-mêmes que le compositeur que nous aimons depuis longtemps, pour ses œuvres si variées, mérite une autre place que celle déjà fort distinguée que lui assignent ses nombreux morceaux de piano. Le *Stabat* appartient, par la hauteur du style et la sévérité de son harmonie, au genre le plus élevé de composition musicale.

Les *Voix du Ciel*, arrangées en quatuor, sont de l'effet le plus saisissant. Elles ont été interprétées, ainsi que le prélude de *Bach*, d'une manière très-heureuse par l'auteur, MM. Dunckler et Halbert, et par une dame que je ne me permettrai pas de nommer, mais qui voudra bien, j'espère, agréer mes justes éloges, pour la part qu'elle a prise dans cette excellente exécution.

Au moment où je termine cet article, je le communique au voisin qui apprécie si bien le talent de M. Dunckler, et voilà qu'il me cherche querelle, parce que je ne parle ni de la *Marche artistique*, ni du *Chéga*. J'étais dans mon tort; mais si je commettais une omission semblable, j'étais peut-être le seul, car ces deux morceaux ont été trop chaudement accueillis pour être oubliés de longtemps par leurs auditeurs. J'avoue ma prédilection pour la *Marche*, avec son allure brillante, mais le *Chéga* est bien vif, bien original, j'allais dire bien *négre*.

Une récente instruction du ministre de la guerre contient les dispositions suivantes:

« Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1859 étant maintenant dans leur septième et dernière année de service, sont admissibles à contracter des rengagements donnant droit aux allocations déterminées par la loi du 26 avril 1855.

» Afin de faciliter ces rengagements, les commandants des dépôts de recrutement, chargés de l'administration des hommes de la deuxième portion du contingent, feront, dans le cas, l'office de chefs de corps et délivreront le certificat d'acceptation exigé par les règlements.

» Sur le vu de ce certificat, les généraux subdivisionnaires pourront autoriser directement les rengagements des hommes de la deuxième portion entrés dans leur dernière année de service.

» Ces rengagés recevront, dans leurs foyers, la première portion de la prime, par les soins des préposés de la Caisse des dépôts et consignations, sur l'ordonnancement fait par le sous-intendant militaire au bas de l'acte de rengagement. Ils pourront obtenir des généraux subdivisionnaires des sursis de départ dont la durée ne devra pas dépasser un mois.

» Le maréchal de France, ministre secrétaire de la guerre.

» Signé: RANDON. »

On prépare en ce moment, dit *l'Epoque* au ministère de l'intérieur et au ministère de l'instruction publique, un travail d'ensemble sur l'organisation du service médical dans les campagnes. Peu de réformes se présentent avec un pareil caractère d'urgence et d'utilité. Nombre de sénateurs et de députés insistent pour qu'on donne enfin satisfaction sur ce point aux vœux réitérés des assemblées départementales.

Si ce qu'on nous rapporte est exact, la nouvelle organisation consisterait dans l'établissement de circonscriptions fournissant un traitement fixe au médecin cantonal, plus des abonnements de famille. Une liste d'indigents recevant gratuitement les secours de l'art et les médicaments, serait dressée par le conseil municipal de chaque commune.

On lit dans le *Courrier de Bretagne*, de Lorient:

« La maladie suit sa marche capricieuse et diffuse dans notre commune; et, quand on songe à la violence de ce qu'on appelle ordinairement une épidémie, l'on est en droit de déclarer que tel n'est pas le caractère de l'affection régnante.

» Ces jours derniers, ce sont les pauvres maisons de Merville qui ont fourni le plus de malades et quelques décès. Une ambulance a été immédiatement établie dans la maison du débit de tabac, près de l'octroi.

» A Kerentrech, l'amélioration est fort grande; l'ambulance continue à fonctionner néanmoins; un pharmacien de la marine et un médecin de 2<sup>e</sup> classe y suffisent aujourd'hui, tandis qu'il y a huit jours, il en fallait trois.

» A Lorient, deux et quatre cas par vingt-quatre heures; un service de médecins civils et de marine et de pharmaciens est prêt à fonctionner d'une façon permanente si le besoin s'en faisait sentir, et toutes les autres précautions sanitaires sont prises.

» Deux visites sont faites chaque jour dans l'extra-muros; la première, le matin, par M. Rochard, président du conseil de santé, avec la voiture mise à sa disposition par M. le préfet maritime; la seconde, après midi, par celui des médecins qui quitte la garde de l'ambulance, avec une voiture de la municipalité.

» En somme l'état continue à ne pas présenter d'inquiétudes sérieuses, et la liste des décès que nous publions complète, et desquels il faut détalquer les décès ordinaires et ceux des enfants et des vieillards, prouve la bénignité de l'influence réellement cholérique. »

Un événement affreux a eu lieu à Plourhan (Côtes-du-Nord), dans la nuit du 8 au 9 de ce mois. Vers une heure du matin, les habitants

de Saint-Sauveur étaient réveillés par la lueur sinistre d'un incendie. Les voisins arrivés les premiers entendirent des gémissements et des cris de désespoir à l'intérieur de la maison qui était la proie des flammes; mais le foyer de l'incendie était si intense qu'il leur fut impossible d'y pénétrer. Bientôt le silence se fit; la toiture venait de s'effondrer, ensevelissant une jeune mère de 28 ans, Marie Béhu, femme d'un nommé François Martin, marin, actuellement en mer, et son enfant, âgé de 3 ans, dont les cadavres furent presque entièrement carbonisés et défigurés sous les décombres.

Un examen minutieux des lieux et le témoignage des voisins donnent à penser que le feu ayant pris accidentellement au lit de la femme Martin, cette infortunée serait sortie pour chercher de l'eau, afin de l'éteindre, et qu'à son retour elle aurait été asphyxiée par la fumée et brûlée pendant qu'elle essayait de regagner la porte.

La perte matérielle s'élève à 3,300 fr. environ et se répartit entre plusieurs personnes. Rien n'était assuré.

Une erreur typographique s'est glissée dans le dernier article, intitulé: *Une Abbessé de Fontevault*. Au paragraphe 3, ligne 11<sup>e</sup>, on lit: *N'est-il point échappé à l'observation du sieur Simon*, etc. C'est de SAINT-SIMON qu'il faut lire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

M. de Bismarck a donné lecture à la Chambre des députés d'un ordre royal prononçant la clôture des deux chambres du Parlement et leur prorogation jusqu'à la fin de la session actuelle.

Les membres des chambres prussiennes étaient loin de s'attendre à voir prononcer aussitôt la clôture de la session législative. M. Grabow, président de la Chambre des députés, a prononcé les paroles suivantes:

« La mesure gouvernementale me fait présumer que c'est notre dernière séance. Je désire que le peuple prussien se tienne derrière ses députés et puisse conserver la Constitution saine et sauve comme jusqu'à présent. Les mesures auxquelles il faut probablement nous attendre dans un délai prochain ont déjà été indiquées pendant la durée de la session. Continuons à soutenir le droit, la loi et la Constitution. Séparons-nous au cri de: « Vive le roi! »

On écrit de Bombay, le 29 janvier, que les troubles survenus à la frontière du nord sont apaisés et que les troupes anglaises sont rentrées dans leurs cantonnements. La situation du Boutan est peu satisfaisante, et l'on considérerait une nouvelle guerre comme probable.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

vière. Mais lorsqu'il eut été reçu et traité au Breil comme l'enfant de la maison, il autorisa de grand cœur M. de la Blairie à posséder un bateau. D'ailleurs, le jeune homme en profita lui-même. D'une habileté consommée dans la manœuvre, il se faisait une joie de promener Louise et Mme de la Blairie sur ces eaux qu'il considérait comme le plus beau fleuron de sa seigneurie. Pendant son absence, depuis trois années, Louise, hardie comme un page, et instruite à l'école de son bon ami George, descendait quelquefois du Breil, détachait le bateau et lui faisait faire des évolutions faciles d'une rive à l'autre.

Cette fois, Louise prit encore le bateau et se dirigea vers une petite île plantée d'aulnes, située au milieu de la rivière. Ayant atteint son but, la charmante batelière poussa l'esquif sur une grève sablonneuse, descendit elle-même, ficha ses deux rames dans le sable, puis, à l'aide de quelques branches d'aulne et de longues fougères entrelacées sur les rames, elle fit une sorte de toit incliné qui la garantissait des rayons du soleil. Remontant ensuite dans le bateau, elle s'assit à l'ombre et ouvrit son livre. Ses yeux paraissaient lire, mais son pauvre cœur n'y était pas. Mille souvenirs douloureux l'assaillaient; c'était dans cette île qu'elle était venue tant de fois

conduite par George; c'était George qui lui avait appris à manier les rames; c'était George qui coupait les branches d'arbres, arrachait les fougères et faisait en cinq minutes une logette pour abriter sa petite Louise; c'était George qui la prenait par la main et la conduisait tout doucement dans le fourré pour lui faire voir les bouvreuils voltigeant de branches en branches. Aujourd'hui rien de tout cela ne paraissait changé: elle était dans le même bateau, sous la même ramée, elle entendait encore le cri plaintif du bouvreuil... mais George n'était plus là!

Sous l'influence de ces tristes pensées, la jeune fille se laissa aller peu à peu à une espèce de somnolence. Il lui sembla voir sa mère dans la salle du Breil et l'entendre: « *Luigina mia*, disait-elle, tâche de nous amener ce pauvre George; de l'autre qu'il est, nous le transformerons en gentilhomme. » Puis elle s'imagina qu'elle se promenait dans la prairie devant le Breil avec sa mère et avec George; mais sa mère disparaissait d'un côté, George de l'autre, et elle retournait seule et désolée au Breil. Ensuite George se montrait à elle de nouveau; il était homme fait, beau et de grand air, mais sa figure se contractait et des larmes roulaient dans ses yeux.

A ce dernier spectacle, la jeune fille éprouva une suffocation, et reprit toute la lucidité de ses sens.

En sortant de ce demi-sommeil, elle s'aperçut que son bateau s'était éloigné de l'île des Aulnes et avait été entraîné tout doucement jusqu'au milieu de la rivière où il obéissait au courant et descendait vers le moulin d'aval. Elle connaissait trop bien la Sèvre pour ignorer la cause de cet accident: elle devinait que le meunier d'amont, n'ayant pas de blé à moudre, avait ouvert son écluse; dès-lors, grossie subitement, la Sèvre avait soulevé le bateau et lui avait fait perdre son mouillage.

Dans des circonstances ordinaires, Louise ne se fût nullement inquiétée de l'événement; il lui eût été facile de regagner l'île des Aulnes ou bien l'un des deux bords de la rivière; mais, en ce moment, privée de ses rames, qui étaient restées fichées dans le sable, elle ne pouvait plus diriger son bateau ni le faire sortir du courant fatal qui devait la conduire infailliblement jusque sous la roue du moulin, c'est-à-dire à une mort affreuse. Toutefois, le moulin était encore loin, les arbres du bord s'étendaient sur l'eau, des plantes aquatiques croissaient çà et là; elle espéra pouvoir saisir une branche ou quelques touffes de jonc, et, par ce moyen, atteindre l'une

des rives. Mais cette espérance fut de courte durée; le courant tenait le milieu de la rivière, et ne s'écartait ni à droite ni à gauche.

De plus en plus effrayée, Louise voulut se servir de son livre et de ses mains pour changer la direction du bateau: ses efforts furent inutiles. Enfin, elle réussit à s'accrocher à une tige de nénuphar; la plante s'allongea, tint bon pendant quelques instants, puis se rompit brusquement, et le bateau reprit son mouvement.

Déjà on entendait le bruit des rouages du moulin et les sourds grondements de l'eau qui s'engouffrait dans l'écluse. Louise promena autour d'elle un regard éperdu: les arbres s'étaient écartés, les plantes aquatiques ne se montraient plus, nul obstacle désormais ne pouvait arrêter la marche du bateau: dans quelques minutes, Louise de la Blairie allait périr d'une mort semblable à celle de sa malheureuse mère.

A cette vue, la jeune fille jeta un cri de détresse et se laissa tomber à genoux en recommandant son âme à Dieu dans la ferveur d'une dernière prière.

(La suite au prochain numéro.)



M. FUSELLIER, constructeur-mécanicien à Montreuil-Bellay, a l'honneur d'informer MM. les agriculteurs et industriels, qu'il vient de transférer ses ateliers de construction à Saumur, près la gare du chemin de fer, route de Rouen.

La position et l'importance de ses nouveaux ateliers lui permettront à l'avenir de satisfaire, dans le plus bref délai et aux meilleures conditions, à toutes les demandes qui pourront lui être adressées : telles que, construction de machines de toutes sortes, fonderie de métaux, réparations de machines à vapeur, moulins, machines agricoles à battre le blé, à égrener le trèfle, etc.

Les nombreuses récompenses qu'il a obtenues dans les différentes expositions ou concours régionaux où il a exposé, sont autant de preuves de la bonne exécution et du fonctionnement de ses machines. (65)

M. RIELLANT, CHIRURGIEN-DENTISTE,  
Quai de Limoges, 157, à Saumur,

Prévient sa nouvelle clientèle qu'il est possesseur du nouveau ciment dentaire américain pour l'obturation des dents cariées. Ce ciment est le plus solide de tous les plombages qui ont été employés jusqu'à ce jour. Il a l'avantage sur l'or et le platine et les autres plombages métalliques oxydables dont quelques-uns noir-

cissent les dents. L'or est trop jaune, et le platine trop brillant ne peut convenir qu'aux dents les moins apparentes. Le ciment américain n'a pas cet inconvénient : il est d'un blanc couleur de dents, il peut remplacer les parties détruites par la carie aux dents incisives et aux canines, et dissimuler les caries les plus apparentes. (616)

Un nouveau journal vient de paraître : LA BOURSE DE PARIS. Nous lui souhaitons avec d'autant plus d'empressement la bienvenue que, tout en étant aussi complet, et paraissant toutes les semaines, il est moitié moins cher que ses autres confrères, puisque son prix d'abonnement est de 6 fr. au lieu de 12.

En outre des renseignements et des articles de bourse qu'il donne, il publie un BULLETIN authentique et complet des tirages de toutes les valeurs à remboursement avec prime et lots à gagner : Emprunts d'Etat, Obligations des villes, des communes, des chemins de fer (français et étrangers), du Crédit foncier de France, etc., et les numéros gagnants de toutes les loteries autorisées.

On ne s'abonne pas moins que pour une année. Envoyer en mandat ou timbres-poste la somme de 6 fr. à M. le Directeur, 5, rue Taillout, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHEVÉ.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 19 février courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Julien Chevé, marchand de vins, demeurant à Saumur, dont les créanciers ont eu à toucher 32 fr. 62 c. p. 0/0.

Le greffier du Tribunal,  
(90) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VÉRON.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis-François Véron, limonadier, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter le mardi treize mars prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,  
(91) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 11 mars 1866, à une heure du soir,

A Saumur en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, rue Neuve, composée de 3 chambres, grenier, écurie, cave et jardin; appartenant aux héritiers Bourgeon.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (92)

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 25 mars 1866, à une heure du soir,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 25, appartenant à M. Bassereau.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (82)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,  
Le dimanche, 25 février 1866, à midi,

UNE MAISON,

Située au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, sur l'ancienne route de Doué, appartenant à M. François Girard, qui l'occupe en partie.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GIRARD, sur les lieux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

TIRAGE DE 1866.

Plusieurs pères de famille ont formé une bourse commune en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (87)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean prochaine, UNE PETITE

MAISON DE CAMPAGNE

à 4 kilomètres de Saumur,

Avec écuries, remise, grenier, cour, jardin et caves, dans un seul tenant.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (54)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN APPARTEMENT COMPLET

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE,

Comprenant cinq pièces, caves, greniers, remise et écurie;

UN SECOND APPARTEMENT

AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE,

Comprenant la même quantité de pièces.

Tous deux à Saumur, rue d'Orléans, n° 99.

S'adresser à M. LECHAT fils, Saumur. (93)

GRAINE DE VERS A SOIE.

Une éducation de vers à soie du mûrier, provenant du Japon, ayant eu les plus beaux produits, M. Guérin-Menneville, directeur de la Société d'acclimatation, a conseillé d'en faire de la graine, qu'on pourra se procurer au prix de 15 à 20 francs les 25 grammes, selon la couleur, en s'adressant à M<sup>me</sup> DE BOSSOREILLE, à Souzay, près Saumur. (94)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON AVEC JARDIN

Remise et Ecurie,

Rue du Palais-de-Justice, n° 3.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n° 14. (4)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

PULVERINE APPERT.

Clarification complète, absolue et instantanée

DES VINS ET LIQUEURS.

Réussite assurée, — économie de temps et d'argent.

Dépôt chez M. COMMON, négociant rue Saint-Jean.

On trouve également le **Mastic L'Homme-Lefort**, pour greffer à froid. (88)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

à la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

LE MEILLEUR AMIDON

ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire. dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels : l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 FÉVRIER.			BOURSE DU 23 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 30	» 17	» »	69 42	» 12	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	99 »	» 05	» »	99 »	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	458 75	1 25	» »	460 »	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3690 »	» »	» »	3690 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1340 »	10 »	» »	1335 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	636 25	» »	» »	636 25	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	637 50	12 50	» »	635 »	» »	2 50
Crédit industriel. . . . .	692 50	» »	2 50	695 »	2 50	» 50
Crédit Mobilier. . . . .	685 »	5 »	» »	685 »	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	950 »	» »	1 25	950 »	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	870 »	5 »	» »	871 25	1 25	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1111 25	» »	2 50	1116 25	5 »	» »
Est. . . . .	542 50	2 50	» »	542 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	883 75	1 25	» »	886 25	2 50	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	556 25	» »	» »	557 50	2 50	» »
Ouest. . . . .	565 »	» »	» »	565 »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1726 25	1 25	» »	1730 »	3 75	» »
Canal de Suez. . . . .	423 75	3 75	» »	420 »	» »	1 25
Transatlantiques. . . . .	525 »	1 25	» »	525 »	» »	» »
Emprunt Italien 5 0/0. . . . .	61 40	» 20	» »	61 50	» 10	» »
Autrichiens. . . . .	402 50	» »	» »	406 25	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	402 50	2 50	» »	401 25	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	141 25	13 75	» »	145 »	3 75	» »
Romains. . . . .	120 »	1 »	» »	125 »	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	406 25	3 75	» »	410 »	3 75	» »
Saragosse. . . . .	225 »	7 55	» »	232 50	7 50	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	49 »	1 »	» »	49 »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	175 »	5 »	» »	178 »	3 »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	525 »	» »	3 75	530 »	5 »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	313 75	» »	1 25	313 75	» »	» »
Orléans. . . . .	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	304 »	» 25	» »	304 75	» 75	» »
Ouest. . . . .	303 50	» »	» »	303 25	» »	25 »
Midi. . . . .	304 »	» 50	» »	303 »	» »	1 »
Est. . . . .	306 »	» 25	» »	306 25	» 25	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le